



Membre de

CLADEM

Comite Latino-
Americano para la
Defensa de los Derechos
de la Muyer

FDIM

Federacion Democratica
Internacional de la
Muyer

FIDH

Fédération Internationale
pour les Droits Humains

INITIATIVE CARAIBE

sur l'avortement et
la contraception

IPPF

Fédération
Internationale pour la
Planification Familiale

MMF

Marche Mondiale des
Femmes de l'an 2000

PAPDA

Plateforme Haïtienne de
Plaidoyer pour un
Développement
Alternatif

RMNLAC

Red de Mujeres Negras
Latino Americanas
y Caribeñas

RMSLAC

Red de Salud de las
Mujeres Latino

Les cinq axes
d'intervention
de la SOFA:

- Violence contre les femmes
- Santé des Femmes
- Lutte contre la féminisation de la pauvreté
- Participation des femmes dans les instances de pouvoir et de prise de décision
- Développement Organisationnel

A travers ces axes,
des programmes
d'éducation-actions
sont engagés tels:
Clinique Fanm SOFA
offrant des services
aux femmes de quar-
tiers populaires, 21
centres d'accueil en
appui aux femmes
victimes de violence

Solidarite Fanm Ayisyen SOFA

28 septembre 2025 : Journée mondiale pour la dépénalisation de l'avortement

Avec l'article 328 du nouveau code pénal haïtien, l'État reste maître du corps des femmes dans un système sanitaire défaillant

À l'occasion de la Journée mondiale pour la dépénalisation de l'avortement, la Solidarite Fanm Ayisyen.-SOFA dénonce les limites du nouveau Code pénal, publié en juin 2025, qui introduit une dépénalisation partielle de l'avortement dans les cas de viol, d'inceste ou de danger pour la santé physique ou mentale de la femme (article 328 et suivants).

Cette réforme, bien qu'acquis symbolique, reste profondément paternaliste : l'État continue de décider pour les femmes, alors que la majorité d'entre elles n'a pas accès aux services de santé. En Haïti, seulement 23,5 % de la population utilise réellement les services sanitaires. Cette inaccessibilité crée une situation paradoxale : malgré la légalisation partielle, la majorité des femmes reste contrainte à la clandestinité, exposée à des risques graves pour leur vie et leur santé.

Les données de l'EMMUS VI confirment cette réalité :

- 4 % des femmes de 15 à 49 ans déclarent avoir eu recours à l'avortement au moins une fois dans leur vie ;
- Dans la majorité des cas (66 %), l'avortement survient entre le 2^e et le 4^e mois de grossesse, faute d'accès rapide à l'information et aux soins ;
- Plus de la moitié des femmes (53 %) avortent à domicile, souvent sans accompagnement médical, et moins d'une sur deux (48 %) bénéficie de l'assistance d'un·e professionnel·le de santé.

Ces chiffres révèlent une contradiction majeure : le Code pénal dépénalise en partie l'avortement, mais dans les faits, il maintient la majorité des femmes dans l'illégalité et l'insécurité sanitaire, tandis que les professionnel·le·s qui les assistent peuvent être sanctionné·e·s.

La SOFA rappelle avec force que : **« L'avortement est un droit des femmes, un acte de soin, jamais un crime. Mon corps, mon droit, ma santé. Mon corps n'appartient pas à l'État »**

L'organisation appelle à :

- Garantir des services de santé accessibles, sécurisés et gratuits pour toutes les femmes, partout en Haïti ;
- Respecter l'autonomie et la dignité des femmes, en mettant fin à la logique de contrôle étatique paternaliste ;
- Favoriser la mise en place de programmes d'éducation sexuelle et de prévention, destinés aux jeunes et aux adultes, afin de contribuer efficacement à la réduction des grossesses précoces et non désirées..
- Avancer vers une dépénalisation totale de l'avortement, en reconnaissant pleinement les droits reproductifs des femmes comme des droits humains fondamentaux.

En ce 28 septembre, la SOFA exhorte la société civile, les professionnel·le·s de santé et les décideur·se·s politiques à transformer cette avancée partielle en véritable victoire pour la liberté reproductive des femmes haïtiennes.

Pour la SOFA,

Marie Frantz JOACHIM

Directrice Exécutive

Tel: +509 3813 0517